

Règlement Intérieur

Centre de Loisirs intercommunal de Fabras

Le centre de loisirs, localisé sur la commune de Fabras, est un service administré par la **Communauté de Communes « Ardèche des Sources et Volcans »**.

La Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans » est présidée par Cédric D'IMPERIO et rassemble 16 communes : Barnas, Burzet, Chirols, Fabras, Jaujac, La Souche, Mayres, Meyras, Montpezat-sous-Bauzon, Péreyres, Pont-de-Labeaume, Prades, Lalevade-d'Ardèche, St-Cirgues-de-Prades, St Pierre-de-Colombier et Thueyts.

Le siège social et administratif de la Communauté de Communes est situé à Thueyts :

Château de Blou
12, rue pouget
07330 Thueyts
Tel : 04.75.89.01.48
Mail : [cdc@asv-cdc.fr](mailto:cde@asv-cdc.fr)
Site internet : <http://www.asv-cdc.fr>

Le centre de loisirs dispose d'un agrément de **Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)**, d'un agrément pour l'accueil des 3/5 ans, auprès de la protection maternelle infantile (PMI) et conventionne avec la Caisse d'Allocation Familiale de l'Ardèche (CAF 07).

1. Objectifs éducatifs

Les temps de « vie quotidienne », les activités, les repas mais aussi les sorties, sont autant de supports permettant à l'équipe et aux enfants d'atteindre les objectifs éducatifs, qui sont inscrits dans le projet éducatif accessible librement sur la structure et dont voici les quatre piliers :

- Apprentissage de la citoyenneté
- Développement des individus
- Ouverture sur son environnement
- Accessibilité des services

Pour plus d'information, n'hésitez pas à demander le projet éducatif ainsi que le projet pédagogique écrit par l'équipe d'animation.

2. Fonctionnement

Le centre de loisirs s'organise autour d'un directeur et des animateurs BAFA. C'est un service rattaché au pôle « Service à la population » de la communauté de communes. L'encadrement est complété par l'embauche d'animateurs titulaires du BAFA ou en cours de formation, conformément à la réglementation en vigueur.

3. Admission

- Les enfants devront être âgés de 3 ans minimum. Aucun enfant ne sera accepté avant cet âge.
- Par l'inscription de son enfant au centre de loisirs, la famille déclare avoir pris connaissance et accepté le présent règlement intérieur.

4. Horaires d'ouverture

Le centre de loisirs est ouvert tous les mercredis de l'année et toutes les vacances scolaires sauf les vacances de Noël, de 7h30 à 18h, avec une possibilité d'accueil en journée ou demi-journée (avec repas uniquement).

-L'arrivée des enfants aura lieu, le **matin entre 7h30 et 9h** et, pour la demi-journée, entre 11h30 et 12h.

-Le départ des enfants aura lieu, après le repas entre 13h et 13h30 et le soir, **entre 16h30 et 18h**.

La responsabilité de l'accueil de loisirs prend effet dès que l'enfant est confié **en main propre** à l'équipe d'encadrement et ce jusqu'à son départ. Seule une personne majeure pourra récupérer l'enfant inscrit au centre de loisirs maternel et élémentaire. La fiche d'inscription permet de préciser les noms des personnes autorisées à chercher l'enfant s'il doit être récupéré par une autre personne que le responsable légal.

5. Inscription

-Les inscriptions seront réalisées pour chaque période sur **l'espace famille avant le mercredi soir minuit** de chaque semaine, précédent l'activité.

Après cette date, une inscription est toujours possible, dans la limite des places disponibles.

-Pour valider votre inscription sur le portail famille, vous devez régler en ligne un acompte correspondant à 50 % du montant de la facture totale liée à votre inscription.

Exceptionnellement, les familles qui rencontrent des difficultés à faire leur inscription en ligne, sont invitées à prendre contact avec la direction qui les accompagnera dans cette démarche.

Les parents devront transmettre sur l'espace famille les documents suivants :

- La fiche sanitaire,
- Autorisation de droit à l'image
- Les photocopies du carnet de santé (vaccins),
- Décharge de responsabilité et autorisation parentale
- Accès à CDAP (L'adresse communiquée à la CAF sera l'adresse retenue pour la facturation).
- Une attestation d'assurance, responsabilité civile et individuelle (A renouveler chaque année)
- Bons vacances de la MSA

Toute famille voulant s'inscrire hors délais, veuillez contacter directement le centre de loisirs par mail ou téléphone : centre.de.loisirs@asv-cdc.fr ou 04-75-37-30-12

6. Sorties

Pour toutes sorties, les horaires d'accueil sont susceptibles de changer. L'équipe d'animation informe les familles le cas échéant. L'ensemble des enfants inscrits participent à la sortie et aux activités proposées et les retardataires ne pourront pas être attendus.

Le directeur se réserve le droit **d'annuler ou de changer la destination des sorties**.

7. Annulation

Lors de l'inscription de votre enfant, vous réservez et bloquez des places afin que votre enfant puisse venir au centre de loisirs. Vous vous engagez donc à amener votre enfant aux dates que vous avez choisies. De notre côté, nous nous engageons accueillir votre enfant dans les meilleures conditions, avec le personnel suffisant et compétent.

Aucune annulation ne peut être faite directement sur le portail famille. Une annulation devra être enregistrée auprès de la direction au **maximum le jeudi précédent** le jour de fréquentation **avant 9h** :

-Si l'annulation est signalée à la direction avant ce délai, elle ne sera pas facturée.

-Si l'annulation est signalée après ce délai mais justifiée, elle sera facturée à 50 %.

-Si l'annulation n'est pas signalée à la direction et pas n'est pas justifiée, elle sera facturée à 100 %.

Il sera alors noté sur la facture la mention « absence facturée ».

Une annulation est considérée comme justifiée sur présentation d'un certificat médical (ou bulletin d'hospitalisation).

8. Tarification

Lorsque vous signez l'autorisation d'accès à CDAP, en fournissant votre numéro d'allocataire CAF Ardèche, vous permettez à la direction, ainsi qu'au service facturation, d'avoir accès à votre quotient familial, votre adresse postale et à la liste des personnes dont vous avez la charge. Cet accès, délivré par la CAF, permis par la signature d'une convention, reste strictement confidentiel et soumis à un contrôle. La mise à jour des quotients familiaux (QF) est faite par nos soins à chaque nouvelle période d'activité (vacances).

Quotient familial : Le quotient familial (QF) est un outil de solidarité sociale et de politique familiale permettant de calculer les participations familiales en fonction des revenus des familles et du nombre de parts fiscales du foyer figurant sur l'avis d'imposition (ou de non-imposition). Le calcul du tarif se fait à partir du Quotient Familial.

Des variations de votre QF, en cours d'année, peuvent entraîner des changements de tarifs. Ces changements, ne sont pas du ressort du centre de loisirs, mais font suite à l'actualisation par vos soins de votre situation personnelle auprès des services de la CAF(Naissance, séparation, changement d'emploi...). Si votre dossier apparaît comme étant radié, vous devrez alors fournir votre avis d'imposition.

Si votre dossier n'est pas à jour, vous vous engagerez à faire les démarches nécessaires auprès des services de la CAF.

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026 (délibération CDC ASV du 16/12/2025)

Tarifs concernant les familles allocataires de la CAF et de la MSA Ardèche résidentes sur le territoire

Journée avec repas										
Tranches	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
QF inférieur à	0/720	721/750	751/850	851/900	901/1000	1001/1200	1201/1500	1501/1800	1801/2000	>2001
Tarif BRUT retenu	13,20 €	13,50 €	14,00 €	15,00 €	16,00 €	17,00 €	20,00 €	20,50 €	21,00 €	25,00 €
Prix indicatif du repas	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €
Aide aux loisirs	7,20 €	4,00 €	4,00 €							
Aide collectivité		1,00 €	1,00 €	1,50 €	1,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,00 €
Tarif NET retenu	6,00 €	8,50 €	9,00 €	13,50 €	14,50 €	16,50 €	19,50 €	20,00 €	20,50 €	25,00 €

Demi-Journée avec repas										
Tranches	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
QF inférieur à	0/720	721/750	751/850	851/900	901/1000	1001/1200	1201/1500	1501/1800	1801/2000	>2001
Tarif BRUT retenu	9,00 €	9,50 €	10,00 €	10,50 €	11,00 €	11,50 €	12,00 €	12,50 €	13,00 €	13,00 €
Prix indicatif du repas	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €
Aide aux loisirs	3,60 €	2,00 €	2,00 €							
Aide collectivité		1,00 €	1,00 €	1,50 €	1,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,00 €
Tarif NET retenu	5,40 €	6,50 €	7,00 €	9,00 €	9,50 €	11,00 €	11,50 €	12,00 €	12,50 €	13,00 €

Tarifs concernant les familles allocataires de la CAF et de la MSA Ardèche qui ne résident pas sur le territoire

Journée avec repas hors territoire										
Tranches	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
QF inférieur à	0/720	721/750	751/850	851/900	901/1000	1001/1200	1201/1500	1501/1800	1801/2000	>2001
Tarif BRUT retenu	15,00 €	15,00 €	15,00 €	16,00 €	17,00 €	19,00 €	22,00 €	23,00 €	24,00 €	25,00 €
Prix indicatif du repas	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €
Aide aux loisirs	7,20 €	4,00 €	4,00 €							
Aide collectivité										
Tarif NET plancher										
Tarif NET retenu	7,80 €	11,00 €	11,00 €	16,00 €	17,00 €	19,00 €	22,00 €	23,00 €	24,00 €	25,00 €

Demi-Journée avec repas hors territoire										
Tranches	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
QF inférieur à	0/720	721/750	751/850	851/900	901/1000	1001/1200	1201/1500	1501/1800	1801/2000	>2001
Tarif BRUT retenu	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,50 €	11,00 €	11,50 €	13,00 €	13,50 €	15,00 €
Prix indicatif du repas	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €
Aide aux loisirs	3,60 €	2,00 €	2,00 €							
Aide collectivité										
Tarif NET retenu	6,40 €	8,00 €	8,00 €	10,00 €	10,50 €	11,00 €	11,50 €	13,00 €	13,50 €	15,00 €

A noter :

Concernant les fratries et les enfants en situation de handicap soit bénéficiaire de l'AEEH, une réduction de **0,5 €** sera déduite du tarif net retenu journalier et **0,25 €** pour la demi-journée.

Concernant les familles allocataires CAF, dans d'autres départements, le tarif brut de la grille hors territoire sera appliqué, elles ne bénéficieront donc pas de l'aide aux loisirs.

Concernant les familles non allocataire de la CAF, le calcul du QF sera fait sur présentation du dernier avis d'imposition (ou d'un justificatif MSA) selon le mode de calcul suivant :

$$\text{Total des salaires et assimilés / Nombre de parts (CAF)/12}$$

Total des salaires et assimilés : revenus annuels avant déductions, de 10% ou frais réels

8. Aide financière du département

Une aide financière peut être demandée auprès des services du département de l'Ardèche.

Cette demande se fait en ligne par l'intermédiaire du directeur du centre de loisirs. Votre demande doit être faite avant la période de vacances, et sera déduite de la facture une fois validée par les services du département. Cette aide est destinée aux familles ayant un QF inférieur à 500 euros. L'inscription doit être au minimum de 5 jours consécutifs (hors jours fériés) et est limitée à deux aides par enfant et par an sur l'année civile.

9. Facturation

La facturation est faite par nos services, en fonction des informations que vous nous aurez préalablement transmises. Si nous ne disposons pas d'information nous permettant le calcul de votre tarif avant le **5 du mois** qui suit la fréquentation, vous serez facturé du prix plafond, soit 25,00 euros la journée avec repas et 13,00 euros la demi-journée avec repas (tarifs pour les familles résidents sur le territoire).

La facturation sera effectuée en fonction de la présence réelle de l'enfant (plus les absences facturées et supplément). En cas de question concernant la facturation, n'hésitez pas à nous contacter au 04 75 89 01 48.

A noter : la facturation est générée au moment de la réservation et du paiement de l'acompte. A la fin de la période de réservation, vous devez impérativement retourner sur votre espace famille pour payer le reliquat.

10. Règlement

Le règlement est réalisable de préférence en ligne ou par chèque :

- Le paiement en ligne est à privilégier par l'Espace Famille : pour cela, munissez-vous de votre identifiant et de votre mot de passe et connectez-vous sur : <http://www.asv-cdc.fr>

(Votre identifiant est l'adresse mail que vous avez renseigné, votre mot de passe vous a été notifié par mail à l'inscription, en cas de perte vous devez le réinitialiser).

- Le paiement s'effectuera aussi par chèque à l'ordre de la « Régie Enfance Jeunesse' » ou sous la forme de chèques CESU. Ces deux modes de règlement devront être retournés au siège de la Communauté de communes ASV, à Thueys.

Les familles ayant un solde de plus de 200€ d'impayés seront bloquées sur l'espace famille et ne pourront s'inscrire à aucune activité sans avoir pris contact avec le service facturation : cdc@asv-cdc.fr ou au 04.75.89.01.48

Un échéancier peut être mis en place auprès des services du Trésor public par la suite.

11. Assurance

La Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans dispose d'un contrat d'assurance auprès d'une compagnie privée, permettant de couvrir les personnes et les biens, dans le cadre des activités du centre de loisirs.

Le responsable légal de l'enfant doit également fournir une attestation d'assurance (responsabilité civile ou extrascolaire) par enfant inscrit, couvrant les dommages qu'il pourrait subir ou causer. Cette attestation devra être renouvelée tous les ans.

12. Santé

Les problèmes de santé de votre enfant doivent être indiqués sur la fiche sanitaire et être signalés à l'équipe d'animation pour le confort de son accueil.

Aucun médicament ne peut être administré sans prescription médicale. En cas de traitement médical, seuls les médicaments confiés dans leur emballage d'origine accompagnés d'une ordonnance pourront être acceptés. L'enfant est alors accompagné pour sa prise de médicament. Il est recommandé de fournir des flacons de médicaments neufs et non ouverts.

Le directeur est titulaire de la formation « premiers secours » et est assistant sanitaire. En cas de doute, à la suite d'une chute ou d'un choc, les services de secours seront systématiquement contactés.

13. Repas

Les repas sont commandés auprès de **l'ADAPEI à Lalevade d'Ardèche**. Les repas peuvent être commandés soit en régime traditionnel, soit en régime sans porc, soit en régime végétarien.

Les goûters sont fournis par la structure.

Toute personne ayant des allergies alimentaires doit contacter la direction afin de voir si un projet d'accueil individualisé peut être mis en place. Sans projet d'accueil individualisé signé par le médecin, il n'y aura pas de prise en charge particulière concernant les repas.

Dans tous les cas, la facturation du prix du repas ne pourra être supprimée du forfait journée ou demi-journée.

Les menus sont affichés à l'entrée du centre de loisirs. Des modifications peuvent être apportées par le prestataire en dernières minutes.

14. Divers

-Les données, recueillies lors de l'inscription des enfants, sont enregistrées dans une base de données informatique et conservées en format papier. Les familles ont le droit de faire rectifier ou supprimer ces informations. Ces informations sont confidentielles et strictement à usage interne du Centre de Loisirs.

-Pour des raisons évidentes, aucun objet de valeur ne pourra être autorisé dans les locaux de Centre de Loisirs.

-Les sorties sont susceptibles d'être annulées si le nombre d'enfants inscrit est inférieur à 6, en cas d'intempéries ou de canicule ou encore à la suite de directives des services de l'Etat.

-Les parents devront fournir, comme conseillé par l'équipe d'animation, le matériel nécessaire à la pratique des activités. (Chaussures de marche, sac à dos, maillot de bain ...).

Par l'inscription de son enfant au centre de loisirs, la famille déclare avoir pris connaissance et accepté le présent règlement intérieur.

Les parents s'engagent à respecter scrupuleusement le présent règlement